

tribué fortement en nommant une commission “pour recueillir des renseignements sur les prisons, maisons de correction, de réforme et autres semblables, dans le but de connaître quelque moyen pratique de perfectionner les méthodes de punition des classes criminelles dans la province, en tant que la matière est du ressort du gouvernement et de la législation de la province.” Les commissaires se sont occupés pendant plusieurs mois des travaux à eux confiés, ils ont visité plusieurs institutions pénales et de correction, tant au Canada qu’aux Etats-Unis, et recueilli une quantité considérable de renseignements utiles des personnes officiellement attachées à ces institutions ainsi que des shérifs, geôliers et autres, dans les différents comtés de la province d’Ontario. La dépense encourue par suite de la nomination de cette commission, de même que pour la publication de son rapport, a été considérable. Je mentionne ces choses afin de montrer ce qu’a fait la législature d’une des provinces afin de marcher de pair avec le temps, et se mettre au fait des progrès accomplis dans d’autres pays relativement à la réformation des criminels et des prisons.

Il y avait dans les pénitenciers, le 30 juin dernier, 744 adultes âgés de moins de 30 ans, savoir : 342 à Kingston, 207 à Saint-Vincent de Paul, 118 à Dorchester, 47 au Manitoba et 30 à New-Westminster. Je puis dire sûrement que le tiers de ces détenus avait moins de 21 ans. Cela est bien triste et il faut qu’il y soit porté remède non seulement par le gouvernement fédéral mais aussi par les législatures des provinces. C’est déplorable qu’il faille envoyer au pénitencier un si grand nombre—plus de la moitié de la population entière des détenus—de simples garçons et jeunes gens. Il faut que leur éducation première, soit dans la famille, soit à l’école, ou aux deux, ait été terriblement et radicalement mauvaise. Le mépris de l’autorité des parents et de toute autorité quelconque, que manifestent de nos jours le plus grand nombre des enfants, la négligence coupable des parents en ne corrigeant pas les enfants lorsqu’ils font mal, le fait d’empêcher l’instituteur d’infliger des punitions salutaires bien méritées à l’école—prouvent pleinement la vérité de l’ancien proverbe “épargner la verge et vous gâtez l’enfant” ; ce sont les causes qui, avec la latitude accordée aux jeunes gens de former de mauvaises connaissances, de prendre de mauvaises habitudes et de fréquenter des endroits suspects, conduisent inévitablement au crime et à la prison.

C’est une des recommandations des commissaires de l’Ontario d’établir une maison de correction industrielle dans laquelle on enverrait pendant une période indéterminée “les jeunes gens ayant de 17 à 30 ans, déclarés coupables pour la première fois d’une félonie ou délit grave, et qui, dans l’opinion des juges rendant la sentence, peuvent être corrigés.” Cette recommandation est excellente et mérite l’approbation générale. Mise en pratique ce serait pour les nouveaux délinquants la réalisation du projet dont il a été si souvent question dans ces rapports pour les détenus bien disposés et pour lesquels il y a espoir de correction. Ces derniers devraient être séparés des criminels d’habitude et endurcis. Il n’y a pas lieu de discuter afin de démontrer la très haute importance et l’absolue nécessité de prendre quelque disposition convenable afin d’empêcher qu’un si grand nombre de jeunes gens soient corrompus et entièrement ruinés par cette association constante avec des êtres dépravés et vicieux, qui échapperont par tact et par ruse à l’emprisonnement cellulaire. Permettez que je vous demande toute votre sollicitude à l’égard de ces nombreux êtres humains qui auront bientôt atteint l’âge viril et qui, peut-être, se perdront à tout jamais et deviendront des criminels endurcis. Ce sort pourrait leur être évité s’il était pris des mesures opportunes pour les dérober à tout autre contact avec le